

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 20 mai 2021

Date de convocation : 14/05/2021

Jeudi 20 mai 2021 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à l'ancienne salle de classe, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (9) M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. JALICOT Gilles, M. GUY Nicolas, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. RIVES Didier.

- Excusé-e-s : 0

- Pouvoir(s) : 0

- Absent-e-s- : 0

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

Le lieu de la tenue des réunions du conseil municipal est modifié vu la continuité de la propagation du COVID-19, et vu l'état d'urgence sanitaire prorogé par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Pendant la durée de l'état d'urgence, le quorum est de nouveau fixé au tiers des membres présents et chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un. Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés et chacun portant un masque était muni de son stylo.

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Travaux mairie : choix des entreprises, décision d'exécution financement (emprunt), et pouvoir au maire
- Contrat agent technique à temps partiel - prorogation, modification
- Tarification des locations de salle et modalités
- Questions diverses

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la présente séance :

- modification temporaire de l'implantation de la mairie
- désignation de représentants pour la modification du PLUi.

Approbation du compte rendu du conseil du 12 avril 2021.

Le compte rendu des délibérations du conseil du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Le maire indique que par précaution, il a été décidé l'achat de masques et des protections plexiglass pour les élections de juin 2021

Affectation temporaire de l'ancienne école comme annexe de la mairie

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de déplacer les services de la mairie et, notamment la salle habituellement affectée à la célébration des mariages, devenus temporairement inutilisables en raison des travaux prévus à compter du 1^{er} juin 2021 et ce, approximativement jusqu'au 31 décembre 2022. Le local de l'ancienne école jouxtant le bâtiment de la mairie paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- dit que ce local, paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible, recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune, que les services municipaux pourront y être installés et que les mariages pourront y être célébrés, et,
- transporte temporairement les services de la mairie, et notamment la salle des mariages ainsi que les registres d'état civil, à compter du 1^{er} juin 2021 et pour une période se terminant approximativement au 31 décembre 2022.

Création d'une instance communale pour la révision du PLUi

Monsieur le maire informe le conseil municipal dans le cadre de la révision du PLUi, le bureau des Maires puis le conseil communautaire ont adopté la charte de gouvernance qui fixe les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes. Comme le prévoit la charte, il convient de désigner au sein des membres du conseil municipal, 2 élus qui représenteront la commune au sein du Comité de pilotage.

Parmi ces deux élus doivent figurer les membres de la commission intercommunale du logement, de l'environnement, des énergies renouvelables, de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme. D'autre part, il est conseillé de créer une instance en interne dans chaque commune (groupe de travail) dédiée à la révision du PLUi.

Après délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix POUR nomme :

Membre du comité de pilotage du PLUi - VIVIER Michel, maire
- MATHIEU Dominique

Instance communale PLUi - VIVIER Michel
- MATHIEU Dominique
- JALICOT Gilles
- RIVES Didier

Travaux mairie : choix des entreprises, décision d'exécution financement (emprunt), et pouvoir au maire

Monsieur le maire présente à l'assemblée la synthèse découlant de la consultation des entreprises et des offres reçues pour les travaux de réfection de la mairie.

Lot Maçonnerie :

société MPB de St Rémy en Rollat pour un montant de 47 649.13 € HT + option Charpente 10 059.31 € HT

Lot Menuiserie :

société CHAMBONNIERE de Le Bouchaud pour un montant de 13 513.54 € HT

Lot Plâtrerie Peinture :

Société GRIMAUD de Lapalisse pour un montant de 13 420.66 € HT

Lot Electricité :

Société LEVIF de AUTRY ISSARDS pour un montant de 13 268.00 € HT

Il est également proposé :

- **d'inscrire ce programme d'investissement au budget 2021** ainsi que les frais liés à ce programme de travaux dont notamment la maîtrise d'œuvre,
- **d'autoriser le maire à signer les offres et actes d'engagement pour la réalisation de cette opération.**

Après délibéré, le conseil municipal **décide, avec 9 voix POUR : (et avec 8 voix POUR le lot MENUISERIE – retrait de Mme BERNARDIN Emilie)**

- **de valider cette analyse de consultation des entreprises et de retenir les entreprises :**

Lot Maçonnerie : MPB de St Rémy en Rollat pour un montant de 47 649.13 € HT + Option 10 059.31 € HT

Lot Menuiserie : CHAMBONNIERE de Le Bouchaud pour un montant de 13 513.54 € HT étant ici rappelé que pour ce lot Mme BERNARDIN Emilie n'a pris part ni aux délibérations ni au vote.

Lot Plâtrerie Peinture : GRIMAUD de Lapalisse pour un montant de 13 420.66 € HT

Lot Electricité : LEVIF de AUTRY ISSARDS pour un montant de 13 268.00 € HT

- **d'inscrire ce programme d'investissement au budget 2021** ainsi que les frais liés à ce programme de travaux dont notamment la maîtrise d'œuvre et une part possible d'imprévis.
- **d'autoriser le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues**

Choix de l'établissement financier pour les travaux de réfection de la mairie et autorisation de signature du contrat

M. MATHIEU Patrick présente à l'assemblée la synthèse des propositions reçues du Crédit Agricole et de la Banque des Territoires, (Banque Postale pas répondu) organismes bancaires consultés, pour le financement d'un montant de 90 000 € en long terme pour les travaux de réfection de la mairie et le financement d'un montant de 30 000 € à court terme dans l'attente du versement des subventions prochainement attribuées et de reversement du montant de la TVA.

Après explications et délibéré, le conseil municipal, **avec 9 voix POUR, décide** de retenir la proposition du Crédit Agricole :

- | | |
|-----------------------------|---|
| Long terme 30 000 € | - taux fixe 0.69 %
- sur 15 ans
- 30 € de frais de dossier
- échéance annuelle 1 408.11 €
- montant des intérêts : 1 121.71 € |
| Court terme 90 000 € | - taux fixe 0.15 %
- sur 2 ans maximum
- 80 € de frais de dossier |

Et autorise le maire à signer la proposition de prêt et tous documents relatifs à ce financement.

Travaux de réfection du local de l'ancien stade qui servira de local technique de la future station d'épuration

Monsieur le maire présente les propositions des entreprises VAUDELIN et DA SILVA ayant réactualisé les offres. Entreprise VAUDELIN de St Léon pour un montant de 34 190.94 € HT

Entreprise DA SILVA de Yzeure pour un montant de 36 961.80 € HT

Après délibéré, le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR,

- de retenir la proposition de : Entreprise VAUDELIN pour un montant de 34 190.94 € HT
- d'inscrire ce programme au budget 2021
- autorise le maire à signer les documents afférents à ce contrat.

Contrat agent technique à temps partiel – prorogation, modification

Monsieur le maire rappelle le contrat de l'agent technique à temps non complet se termine le 14 juin 2021 et avec une durée hebdomadaire de travail fixée à 15 h. Afin de continuer à assurer les divers travaux sur les équipements communaux, il conviendrait de prolonger ce contrat pour une nouvelle période d'un an.

Après délibéré, le conseil municipal **décide, avec 9 voix POUR,**

- **de renouveler** le contrat de l'agent technique pour une durée de travail de **15 h hebdomadaire pour la période du 15 juin 2021 au 14 juin 2022** et pouvant être renouvelé à l'issue de cette nouvelle période.
- **d'autoriser le maire à régulariser un avenant en ce sens et d'effectuer le paiement des éventuelles heures complémentaires.**

Tarification des locations de salle et modalités

Ce point sera vu dès que les travaux aux bâtiments communaux seront terminés et après cette période de crise sanitaire. Les tarifs actuels sont donc en vigueur pour 2021.

Questions diverses :

- Monsieur le maire fait part au conseil des remerciements de l'association des maires des Alpes Maritimes pour le don versé au profit des sinistrés de la tempête Alex d'octobre 2020.
- M. le maire donne lecture du courrier de M. FOURNIER qui informe les élus qu'il procède à la réfection de sa clôture mitoyenne avec la parcelle du dépôt communal et qu'en cas de détérioration de celle-ci par les services municipaux, les frais de remise en état seront à la charge de la commune.

Monsieur le maire donne les informations suivantes :

- Information du passage de pèlerins du bourbonnais dimanche 23 mai 2021 – organisation déclarée à la Préfecture
- Information et autorisation pour le passage de véhicules anciens Passion Auto Rétro dimanche 12 juillet 2021 avec une pause détente à midi sur la parking de la salle polyvalente
- Information début de travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente début juillet 2021

Le Conseil met en place le tableau de tenue des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021.

Monsieur le maire informe le conseil de l'avancement des travaux de la piscine qui devraient être terminés pour le 15 juin.

Prochaine séance prévue le mardi 22 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.